



Tr : Message from "RNP583879256B31"
Nicole Garanis A : OJ PV MUN

19.05.2020 16:30

De : Nicole Garanis/Vevey
A : OJ PV MUN

merci - pour le 25.05 sous 1.2.4
interpellation déposée le 14.05 - Le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de
cette interpellation.

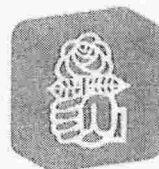


20200519152601617.pdf

Nicole Garanis

Ville de Vevey - Greffe municipal
Rue du Lac 2, Case postale, CH-1800 Vevey
Tel: ++41 (0)21.925.34.46
nicole.garanis@vevey.ch - <http://www.vevey.ch>

Pour économiser de l'encre, du papier et de l'électricité, n'imprimer ce mail que si nécessaire.



Parti socialiste
veveysan

Interpellation: Primes d'assurances maladies pour recrues et civilistes, et si on évitait les primes inutiles?

Madame la Syndique,
Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères Communales et Conseillers Communaux,

Lorsque le jeune assuré, ou la jeune assurée, effectue un service militaire ou civil de plus de 60 jours consécutifs, le paiement des primes de l'assurance maladie de base peut être suspendu.

Par contre, l'obligation de payer les primes pour les assurances complémentaires demeure pendant toute la durée du service.

La couverture de l'assurance de base est bien sûr maintenue, mais elle passe durant toute la durée du service par l'assurance militaire suisse qui est une assurance indépendante gérée par la CNA/SUVA.

Les démarches de suspension des primes doivent être effectuées dès la réception de l'ordre de marche ou de mission en envoyant une copie de ce document ainsi qu'un courrier à son assurance-maladie, en demandant la suspension des primes.

Actuellement, en raison d'un manque d'information, les jeunes concernés ne font pas systématiquement les démarches nécessaires et continuent souvent de payer des primes d'assurance-maladie inutiles, car la couverture est assurée par l'assurance-militaire.

Afin de soulager le budget des personnes concernées et de leurs familles, la Municipalité pourrait-elle envisager:

- d'améliorer l'information des personnes concernées et de leurs familles en encourageant les personnes astreintes au service militaire ou civil à demander la suspension du paiement des primes à leur assurance?
- de faire parvenir aux personnes concernées un courrier les informant de la possibilité de suspension des primes et des démarches à effectuer, qui pourrait être jointe au courrier adressé à l'accession à la majorité?
- d'y joindre une lettre type demandant la suspension du paiement des primes durant la période concernée?

Vevey, le 14 mai 2020

Pour le groupe socialiste

Muriel Higy-Schmidt